

Unéo-Monde Intégrale

Une protection adaptée que vous bénéficiez ou non d'un régime obligatoire de protection sociale français ou étranger.
Une garantie spécifique et adaptée pour la Chine, Hong Kong et les États-Unis.
Plafond global annuel de la garantie : 1 000 000 € par an.

PANORAMA DES GARANTIES SANTÉ¹

Hospitalisation²

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Hospitalisation à temps complet		
Frais de séjour (hors frais éventuels de chambre particulière), actes de chirurgie, actes d'anesthésie-réanimation, frais de salle d'opération, consultations, actes d'auxiliaires médicaux, actes de biologie médicale, actes utilisant des radiations ionisantes, frais pharmaceutiques. <i>Frais de soins post-opératoires, tels que visés ci-dessus prescrits par le praticien ayant effectué l'intervention chirurgicale et réalisés dans les 30 jours qui suivent la sortie de l'hôpital</i>	100 % de la dépense	-
Chambre particulière	100 % de la dépense	Dans la limite de 70 €/jour et de 30 jours/an
Lit accompagnant d'enfant de moins de 16 ans ou de moins de 20 ans si handicapé	100 % de la dépense	Dans la limite de 50 €/jour et de 30 jours/an
Hospitalisation psychiatrique	100 % de la dépense	

(1) Remboursement Unéo dans la limite du montant de la dépense engagée et à concurrence des frais restant à charge après déduction des remboursements du régime obligatoire et/ou facultatif de protection sociale français et/ou étranger. (2) Demande d'entente préalable obligatoire.

Soins de ville

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Consultations, visites	100 % de la dépense	Dans la limite de 110 €/acte pour les médecins généralistes et 150 €/acte pour les médecins spécialistes
Actes de laboratoires, pharmacie, vaccins	100 % de la dépense	-
Petite chirurgie ambulatoire	100 % de la dépense	-
Actes techniques médicaux	100 % de la dépense	-
Imagerie médicale	100 % de la dépense	-
Auxiliaires médicaux (Les actes de kinésithérapie doivent être dispensés en cabinets médicaux ou en structures médicales.)	100 % de la dépense	Dans la limite de 10 séances par an et par bénéficiaire

Unéo-Monde Intégrale (suite)

Médecines douces

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
<ul style="list-style-type: none"> - Ostéopathe/chiropracteur - Acupuncteur - Psychologue clinicien - Psychomotricien - Podologue/pédicure - Diététicien/nutritionniste 	100 % de la dépense	Dans la limite de 400 €/an

Dentaire

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
<p><i>Dans la limite d'un plafond annuel total de 2300 €</i></p> <p>Soins dentaires (y compris parodontologie et Inlay-Onlay)</p> <p>Prothèses dentaires</p> <p>Inlay core</p>	<p>100 % de la dépense</p> <p>100 % de la dépense</p> <p>100 % de la dépense</p>	<p>-</p> <p>Dans la limite de 550 €/acte</p> <p>Dans la limite de 550 €/acte</p>
Implant (prise en charge de l'implant racine à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage)	100 % de la dépense	Dans la limite de 550 €/implant et de 3 implants/an
Orthodontie débutée avant le 16^e anniversaire (prise d'empreinte et contention incluses)	100 % de la dépense	Dans la limite de 1000 €/an et limité à 3 ans de traitement

Optique

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Monture	100 % de la dépense	Dans la limite de 100 € tous les 2 ans ²
Verres	100 % de la dépense	Dans la limite de 500 € tous les 2 ans ²
Lentilles¹	100 % de la dépense	Dans la limite de 230 €/an
Chirurgie réfractive	400 € par œil	Dans la limite d'une opération par œil et par an

(1) À l'exclusion des lentilles de couleur non correctrices. (2) Tous les ans pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue de plus de 0,5 dioptries pour les assurés de plus de 16 ans.

Unéo-Monde Intégrale (suite)

Appareillage

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Prothèses auditives	100 % de la dépense	Dans la limite de 800 €/an
Autres prothèses	100 % de la dépense	Dans la limite de 800 €/an

Maternité

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Frais de maternité ⁽¹⁾	100 % de la dépense	Dans la limite de 10 000 €/accouchement

(1) Demande d'entente préalable obligatoire.

Fécondation *in vitro*

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Fécondation <i>in vitro</i>	100 % de la dépense	Dans la limite de 800 €/acte et 3 tentatives sur la durée du contrat

Cure thermale

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Honoraires de surveillance et hydrothérapie	100 % de la dépense	Dans la limite de 550 €/an

Autres

POSTE DE SOINS	PRESTATIONS	PLAFONDS
Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans	100 % de la dépense	Dans la limite de 80 €
Transport sanitaire (par ambulance ou VSL) ⁽²⁾	100 % de la dépense	-

(2) Sur prescription médicale.

Unéo-Monde Intégrale (suite)



GARANTIES PRÉVOYANCE

- intégrées dans votre garantie santé d'Unéo-Monde Intégrale avec supplément de cotisation -

Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo)¹ pour l'adhérent et son conjoint

Rente dépendance²

Bénéficiez d'une rente mensuelle.

Rente de 300 €/mois exonérée d'impôt.

Services³

Arméo Assistance vous propose des prestations, que vous soyez aidant ou aidé :

- proposer des solutions de garde de l'aidé⁴ ;
- soulager le quotidien de l'aidé et de l'aidant⁴ ;
- assurer tranquillité et sécurité.

Numéro de téléphone dédié

 **05 49 34 82 52** depuis la France (appel non surtaxé)

 **+33 5 49 34 82 52** depuis l'étranger (appel non surtaxé)

Capital décès

En cas de décès, votre (vos) bénéficiaire(s) désigné(s) recevra(ont) un capital.

- capital de base pour les assurés de moins de 65 ans : 4 150 € ;
- capital de base pour les assurés de 65 ans et plus : 2 000 €.

Si le décès est dû à un accident, le capital garanti de base est doublé, sous certaines conditions.

Capital orphelin⁵ : 4 150 €

Participation aux frais d'obsèques

- en cas de décès d'un enfant de 12 à 30 ans⁶ : 1 525 €

Inaptitude à servir

Garantie spécifique pour les militaires en activité de service⁷

En cas de réduction de votre solde indiciaire brute à la suite d'un placement en position de non-activité en raison d'un congé statutaire, soit de longue maladie, soit de longue durée pour maladie, des indemnités mensuelles vous sont réglées sous déduction des montants versés par le ministère des Armées ou des indemnités versées par un autre organisme assureur. Cette garantie vous offre un complément financier, pendant 3 ans maximum, en cas de réduction de solde indiciaire brute en raison d'un congé statutaire, soit de longue maladie, soit de longue durée pour maladie.

- Option 1 : 75 % de la solde indiciaire brute annuelle, dans la limite de 100 % du net.
- Option 2 : 80 % de la solde indiciaire brute annuelle, dans la limite de 100 % du net (500 € minimum / mois).
- Option 3 : 90 % de la solde indiciaire brute annuelle, dans la limite de 100 % du net.

Rente éducation

Garantie spécifique pour les adhérents militaires en activité de service⁸, facultative pour les réservistes opérationnels ESR⁹

En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle de 500 € est versée à vos enfants, âgés de 16 à 26 ans, poursuivant des études (secondaires ou supérieures) ou en stage de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage, pendant 4 ans maximum.

(1) Garanties assurées par Mutex et dont le bénéfice est soumis à conditions, définies dans les Notices d'information Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo). (2) En cas d'état de dépendance totale GIR 1 et GIR 2, tels que définis dans la notice d'information Arméo. (3) Garantie d'assistance assurée par IMA Assurances. (4) Pour un accompagnement en cas d'entrée en invalidité ou dépendance ou en cas de besoin de répit de l'aidant, dans le respect des conditions de la notice y afférente. (5) Versement d'un capital en cas de décès avant 60 ans simultanément, ou dans les 365 jours suivant celui du conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS. Les bénéficiaires sont les enfants initialement à la charge de l'Adhérent et toujours à la charge de son conjoint, partenaire d'un PACS ou concubin au jour du décès de ce dernier. La notion d'« enfant à charge » est définie dans la notice d'information y afférente. (6) Versement d'un capital en cas de décès d'un enfant inscrit en tant qu'ayant droit au titre du contrat santé âgé d'au moins 12 ans et au plus de 30 ans et ce, jusqu'au 31 décembre qui suit son 30^e anniversaire. Le montant du capital garanti est limité en tout état de cause aux frais d'obsèques réellement engagés, à l'exclusion des frais de concession et de déplacement. Le capital versé est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques. (7) Réservée aux membres participants bénéficiaires des garanties Unéo-Référence ou Unéo-International, à l'exception des militaires en maintien d'adhésion et des réservistes opérationnels ESR. (8) Réservée aux membres participants bénéficiaires des garanties d'Unéo-Référence ou d'Unéo-International, à l'exception des militaires en maintien d'adhésion. La garantie est également optionnelle pour les peintres des armées visés à l'article 7.12 des Statuts de la Mutuelle. Voir conditions dans le Règlement mutualiste Unéo-Référence et Unéo-International en vigueur. (9) Réservée aux membres participants bénéficiaires des garanties d'Unéo-Référence ou d'Unéo-International. Voir conditions dans le Règlement mutualiste Unéo-Référence et Unéo-International en vigueur.

Unéo-Monde Intégrale (suite)

PANORAMA DES GARANTIES ASSISTANCE^{1, 2}

GARANTIES	PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE
Avance des frais hospitaliers (en cas d'hospitalisation imprévue incluant au minimum 1 nuit)	
Avance pour mise en œuvre des actes hospitaliers en cas d'événement soudain et imprévisible.	100 000 €/bénéficiaire/événement générateur
Paiement des frais médicaux hospitaliers (en cas d'hospitalisation imprévue incluant au minimum 1 nuit)	
Prise en charge des frais hospitaliers en complément des organismes sociaux (assurance maladie et organismes complémentaires) pour le bénéficiaire victime d'un accident corporel ou d'une maladie soudaine et imprévisible (ou encore de complications soudaines et imprévisibles durant la grossesse d'une bénéficiaire).	100 000 €/bénéficiaire/événement générateur
Orientation médicale hospitalière (en cas d'hospitalisation imprévue incluant au minimum 1 nuit)	
Orientation vers les réseaux agréés IMA ² (+ de 8 500 structures dans le monde)	Illimité
Transport ou transfert sanitaire	
Tous transports	100% de la dépense
Bénéficiaire handicapé ou mineur de moins de 16 ans, présence d'un proche (ou accompagnement)	Billet aller/retour (+ accompagnant)
Retour du bénéficiaire	Billet retour
Prise en charge de l'hébergement pour le bénéficiaire et l'accompagnant dans l'attente du transfert (7 nuits)	150 €/nuitée/personne
Accompagnant	
Pour accompagner le bénéficiaire blessé ou malade	Billet aller
Prise en charge de l'hébergement (7 nuits)	150 €/nuitée
Retour de l'accompagnant	Billet retour
Retour des bénéficiaires	
Prise en charge du retour de l'ensemble des bénéficiaires voyageant avec le blessé ou malade	100 % de la dépense
Prolongation de séjour pour raison médicale	
Prise en charge des frais d'hébergement du bénéficiaire et de l'accompagnant (7 nuits)	150 €/nuitée

(1) Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la Notice d'information Unéo Monde Assistance/rapatriement. (2) IMA Assurances, assureur de la garantie Assistance/rapatriement Unéo-Monde, société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632, soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92 459 - 75436 Paris Cedex 9.

Unéo-Monde Intégrale (suite)

GARANTIES	PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE
Décès d'un bénéficiaire	
Préparation et transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation	100 % de la dépense
Prise en charge des frais d'incinération sur place et transport des cendres	100 % de la dépense
Bagages à main et animaux de compagnie	
Retour des bagages (50 kg/bénéficiaire)	100 % de la dépense
Retour des animaux de compagnie présents en déplacement	100 % de la dépense
Portail mobilité	
Site internet d'information, d'orientation et de dialogue	Illimité
Conseils médicaux	
Avant, pendant et après le déplacement	Illimité
Renseignement pratique	
Renseignements pratiques	Illimité
Transmission de messages urgents	Illimité
Écoute 24 h/24	Illimité

La Notice d'information Unéo-Monde « Assistance/rapatriement » est disponible dans votre espace personnel Unéo'quotidien.

UNÉO-SOUTIEN

Une garantie optionnelle afin de renforcer votre protection Unéo-Monde
- Renfort Arméo³

(3) Assureur de la garantie Renfort Arméo : Mutex. Le détail et les conditions du bénéfice de ces garanties sont définies dans la notice d'information y afférente.